



Saint-Charles-de-Bourget

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-CHARLES-DE-BOURGET

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Madame Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité :

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 399.23

Lors de la séance extraordinaire du 26 avril 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement 399.23 ayant pour objet la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget

Donné à Saint-Charles-de-Bourget, ce 27^e jour du mois d'avril deux-mille-vingt-trois.

Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 13 h et 17 h le 27 avril 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27^e jour du mois d'avril deux-mille-vingt-trois.

Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière